

AVIS PUBLIC

Est donné, par la présente, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi le 5 avril 2017 à 20 :00 heures au 795, rue des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **#2017-003**

Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite reconstruire une résidence unifamiliale isolée à une distance d'un (1) mètre de la ligne avant. La grille des normes et usages de la zone Rzi-2 du *Règlement de zonage #347-07* stipule que la marge de recul avant minimum de cette zone est de 5 mètres.

Identification du site concerné : lot 4 539 719 du cadastre du Québec qui est le 83, 17^{ème} avenue.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 17 mars 2017.

Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(15 jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 17 mars 2017 entre 16 :00 et 17 :00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 mars 2017.

Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière